CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM983 **Valable du 16/01/2023 au 15/01/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 19/12/2006
Forme juridique : SARLU

Capital : 170 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 2009B00353

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 493 285 381 00031
Code NACE : 8130Z
Numéro caisse de congés payés : 4314110

Assurance Responsabilité travaux :
AVIVA 75738786

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AVIVA 75738786

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : JPL AMENAGEMENT

ZONE ARTISANALE
8 ROUTE DE VORAY
25870 DEVECEY

Téléphone : 03 81 60 25 11 **Fax :** 03 81 88 46 79
Portable :
Responsabilité légale : MAILLARD LAURENT GÉRANT

Responsable Technique : RATIE SEBASTIEN

Site internet :
E-mail : pauline.blanc@jplservices.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	24	EFF3	3 969 234	CA6
Dans l'activité	14	EFF2	638 291	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 10/07/2025	16/01/2023	15/01/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 07/08/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025